

Extrait d'acte de naissance

Bourses pour étudier en Europe

Mis à jour le 17 juin 2015 par « direction de l'information légale et administrative »

Si vous êtes étudiant et voulez suivre une partie de vos études dans un autre pays européen, vous pouvez bénéficier de diverses aides financières. En fonction de votre cursus universitaire, vous pouvez demander différentes bourses.

Aides pour les licences, masters et doctorats

Programme Erasmus + géré par la Commission européenne

Si vous partez étudier ou faire un stage en Europe dans le cadre du programme européen Erasmus + (particuliers), vous pouvez bénéficier d'une bourse Erasmus.

Cette bourse vous permet de financer une partie de votre voyage et de votre séjour.

Son montant dépend du coût de la vie dans votre pays de destination et de votre projet de mobilité : pour études ou stage. Il varie :

- entre 200 € et 300 € par mois pour une bourse d'études et entre 350 € et 450 € par mois pour une bourse de stage dans les pays où la vie est plus chère (Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Royaume-Uni, Suède),
- et entre 150 € et 250 € par mois pour une bourse d'études et entre 300 € et 400 € par mois pour une bourse de stage dans le reste des pays de l'EEE, en Turquie et en Macédoine.

L'allocation Erasmus s'ajoute à la bourse sur critères sociaux (particuliers) si vous êtes boursier et éventuellement à d'autres financements (aide de votre département...).

Si vous êtes intéressé, adressez-vous au bureau des relations internationales de votre université ou de votre école pour déposer un dossier.

Image not found

http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg

À savoir : vous ne pouvez recevoir que 2 bourses Erasmus au cours de votre cursus (une pour études et une pour stage).

Bourses du ministère de l'enseignement supérieur

Si vous êtes boursier et que vous partez faire une mobilité dans un pays du Conseil de l'Europe (particuliers), vous pouvez continuer à percevoir votre bourse sur critères sociaux, dans les mêmes conditions que si vous étiez resté en France.

Vous devez être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par votre pays d'accueil et suivre des études conduisant à un diplôme national.

Une aide à la mobilité internationale (particuliers) peut aussi vous être attribuée, sous certaines conditions.

Programmes proposés par des organismes d'échanges

Des bourses d'études peuvent vous être accordées, suivant certains critères, notamment par les organismes suivants :

- le British Council (bourses de l'Entente Cordiale (particuliers) si vous êtes étudiant ou jeune chercheur d'un niveau *postgraduate* (bac + 3 et supérieur) et que vous souhaitez poursuivre une année d'études ou de recherche au Royaume-Uni),
- l'Office franco-allemand pour la jeunesse (notamment bourses pour futurs enseignants, étudiants d'écoles d'art et de recherches documentaires),
- le Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (aides à la mobilité (particuliers) pour faire de la recherche en master ou en doctorat ou suivre un stage en Allemagne, en Suisse ou en Autriche dans le domaine des sciences humaines et sociales).

Bourses postdoctorales

Toutes disciplines

Si vous souhaitez intégrer le Collège d'Europe (situé sur 2 campus : à Bruges en Belgique et à Natolin en Pologne), vous pouvez bénéficier d'une bourse du ministère des affaires étrangères.

Une vingtaine de bourses est accordée par an (bourses complètes ou demi-bourses).

Vous devez télécharger un dossier de candidature sur le [site internet de Campus France](#) (particuliers).

Interprètes de conférence

Si vous souhaitez suivre un master ou des cours *postgraduate* en interprétation de conférence, vous pouvez obtenir une bourse d'étude de la Commission européenne.

La demande se fait exclusivement en ligne, sur le [site de la direction générale interprétation de la Commission européenne](#). (particuliers)

Recherches scientifiques

Dans le cadre des [actions Marie Curie](#) (particuliers), la Commission européenne accorde différentes bourses de recherche. Ces allocations sont destinées aux chercheurs de tous âges et niveaux de compétence (en début de carrière ou expérimentés), quelle que soit leur nationalité.

Bourses d'écoles

Des bourses vous sont proposées pour étudier dans les [écoles françaises à l'étranger](#) (particuliers) comme :

- l'École française de Rome (accueil temporaire de jeunes chercheurs dont les travaux nécessitent un séjour en Italie dans le cadre de leur doctorat),
- la Casa de Velázquez à Madrid (bourses de courte durée à des étudiants artistes et chercheurs doctorants),
- l'École Française d'Athènes (bourses de courte durée à des doctorants poursuivant des recherches nécessitant un séjour en Grèce et se rapportant à un des domaines d'enseignement de l'école : monde hellénique antique, médiéval, moderne...).

Si vous êtes intéressé, renseignez-vous auprès du bureau des relations internationales de votre université ou de votre école. Vous pouvez aussi vous informer auprès de l'école française à l'étranger que vous avez choisie pour savoir comment déposer votre dossier.

Pour en savoir plus

- [Pays du Conseil de l'Europe](#) - Information pratique - Conseil de l'Europe

- Aides à la mobilité vers un pays germanophone - Information pratique - Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA)
- Bourses de l'Entente Cordiale - Information pratique - British Council
- Bourses d'études de la direction générale de l'interprétation - Information pratique - Commission européenne
- Actions Marie Curie - Information pratique - Commission européenne
- Les écoles supérieures françaises à l'étranger - Information pratique - Ministère chargé de l'enseignement supérieur
- Site de l'agence Erasmus+ France - Information pratique - Agence Erasmus+ France/Éducation Formation
- Site génération Erasmus+ - Information pratique - Agence Erasmus+ France/Éducation Formation
- Site Cordis - Recherche et développement en Europe - Information pratique - Office des publications de l'Union européenne
- Bourse Erasmus+ et logement étudiant : sur quelles aides compter ? - Information pratique - Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)

Services et formulaires en ligne

- Candidature pour le collège d'Europe
- Téléservice

Où s'adresser ?

Références

- Circulaire n°2017-059 du 11 avril 2017 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides à la mobilité internationale pour 2017-2018



Mairie

de Nargis

1, rue de la Mairie

45210 Nargis

02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F15077>